

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 31 MARS 2022

Conseillers en exercice : 33

Sont présents : 29

Absents excusés : 4

Absents avec procuration : 4

Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022

Rapport n° 223

Secteur concerné : Finances
Direction : Finances
Rapporteur : Charles SITZENSTUHL

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. A Sélestat, le budget de la Ville comporte le budget principal et cinq budgets annexes (Piscine des Remparts, Tanzmatten, Forêt, Bibliothèque Humaniste, Cimetière). Les crédits sont votés par nature au niveau des chapitres budgétaires globalisés. Il comporte également des chapitres "opérations d'équipement » votés.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Cette année comme les années précédentes, le budget primitif reprend par anticipation les résultats de clôture qui seront présentés dans le cadre du vote du compte administratif 2021, ainsi que les restes à réaliser 2021 reportés en 2022. Cela permet à la Ville d'utiliser ses excédents de gestion constitués à travers le temps et de les investir dans des opérations d'ampleur. Cette reprise anticipée des résultats 2021 au budget primitif 2022 conduit également à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement sur le budget principal et certains budgets annexes. Il y a plus de recettes que de dépenses. Nous constatons un fait identique pour certains budgets annexes en section d'investissement.

Cette situation provient du report des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022. Les articles L 1612-6 et L 1612-17 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022, pour le budget principal et les budgets annexes, tel que présenté ci-dessous :

Budget Primitif 2022 du Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	22 446 870,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 938 830,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 942 800,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	520 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 424 750,00
66 CHARGES FINANCIERES	494 350,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	126 140,00
DEPENSES D'ORDRE	2 314 451,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 027 961,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 286 490,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 761 321,00
<i>Pour information restes à réaliser en fonctionnement (Chapitre 67) 2021 repris au Budget primitif 2022</i>	<i>36 000,00</i>
RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	24 724 061,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	58 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 622 630,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 829 411,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 415 860,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	707 090,00
76 PRODUITS FINANCIERS	35 470,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 600,00
RECETTES D'ORDRE	37 260,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 260,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	2 456 794,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 218 115,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

		TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022		
		DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
OPERATIONS REELLES		17 467 530,00	4 119 192,40	21 586 722,40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	-	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	912 500,00	-	912 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	167 900,00	219 637,60	387 537,60
20001	QUARTIER GARE	2 600 000,00	575 945,67	3 175 945,67
20003	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE, AMGT VOIRIE	300 000,00	5 544,00	305 544,00
20005	ESPACES SPORTIFS SECTEUR CHARLEMAGNE	4 399 830,00	301 916,15	4 701 746,15
20006	NOUVELLE TECHNOLOGIE : MODERNISATION SI	158 700,00	177 217,81	335 917,81
20008	RENOV.ENERGETIQUE DU PATRIMOINE	2 245 000,00	281 254,00	2 526 254,00
20009	RENOVATION EGLISES ST GEORGES ET STE FOY	1 750 000,00	535 252,12	2 285 252,12
20011	COMMANDERIE, REAMENAGEMENT	60 000,00	311 385,68	371 385,68
20012	OPTIMISATION DE LA VIDEO PROTECTION	350 000,00	47 390,62	397 390,62
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	645 000,00	749 384,46	1 394 384,46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	991 600,00	202 738,64	1 194 338,64
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 882 000,00	632 705,31	3 514 705,31
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	-	78 820,34	78 820,34
OPERATIONS D'ORDRES		1 792 460,00	-	1 792 460,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 260,00	-	37 260,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 755 200,00	-	1 755 200,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		19 259 990,00	4 119 192,40	23 379 182,40

		TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022		
		RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES		10 792 343,71	4 094 696,69	14 877 040,40
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 150 000,00	-	1 150 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 481 513,71	38 650,00	6 520 163,71
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 123 730,00	3 977 226,35	7 100 956,35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400,00	-	400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 700,00	-	36 700,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	-	78 820,34	78 820,34
RESULTATS REPORTEES		4 422 491,00	-	4 422 491,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 422 491,00	-	4 422 491,00
OPERATIONS D'ORDRES		4 069 651,00	-	4 069 651,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 027 961,00	-	1 027 961,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 286 490,00	-	1 286 490,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 755 200,00	-	1 755 200,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		19 284 485,71	4 094 696,69	23 379 182,40

Budget Primitif 2022 du Budget Annexe des TANZMATTEN:**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	1 239 830,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	712 030,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	520 400,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 400,00
66 CHARGES FINANCIERES	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00
DEPENSES D'ORDRE	97 830,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	73 610,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	24 220,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 337 660,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	1 337 660,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	327 810,00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	124 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	884 350,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
RECETTES D'ORDRE	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 337 660,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
	DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES	100 000,00	12 141,95	112 141,95	7 963,61	-	7 963,61
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			-	5 793,61		5 793,61
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			-	2 170,00		2 170,00
20 INCORPORELLES (SAUF LE 2041)	40 000,00		40 000,00			-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 000,00	12 141,95	72 141,95			-
RESULTATS REPORTES ET AFFECTES	-	-	-	6 348,34	-	6 348,34
001 D'INVESTISSEMENT REPORTE			-	6 348,34		6 348,34
OPERATIONS D'ORDRES	-	-	-	97 830,00	-	97 830,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	73 610,00		73 610,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			-	24 220,00		24 220,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00	12 141,95	112 141,95	112 141,95	-	112 141,95

Budget Primitif 2022 du Budget Annexe BIBLIOTHEQUE HUMANISTE:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	892 680,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	522 650,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	367 400,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
66 CHARGES FINANCIERES	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 530,00
DEPENSES D'ORDRE	12 570,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	12 570,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	905 250,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	905 250,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	252 170,00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 200,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 880,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
RECETTES D'ORDRE	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	905 250,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
	DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES	12 570,00	-	12 570,00	-	-	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 570,00	-	12 570,00	-	-	-
RESULTATS REPORTES ET AFFECTES	-	-	-	3 134,64	-	3 134,64
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	3 134,64	-	3 134,64
OPERATIONS D'ORDRES	-	-	-	12 570,00	-	12 570,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	-	-	12 570,00	-	12 570,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 570,00	-	12 570,00	15 704,64	-	15 704,64

Budget Primitif 2022 du Budget Annexe PISCINE DES REMPARTS:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	1 184 710,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	473 350,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	711 200,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60,00
66 CHARGES FINANCIERES	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00
DEPENSES D'ORDRE	35 170,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 660,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	24 510,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 219 880,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	1 219 880,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	-
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	354 120,00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	770,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	864 960,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30,00
RECETTES D'ORDRE	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 219 880,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
	DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES	38 670,00	193,20	38 863,20	3 500,00	-	3 500,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			-	3 500,00		3 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	17 160,00		17 160,00			-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 510,00	193,20	21 703,20			-
RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	-	-	-	29 094,58	-	29 094,58
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			-	29 094,58		29 094,58
OPERATIONS D'ORDRES	-	-	-	35 170,00	-	35 170,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	10 660,00		10 660,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			-	24 510,00		24 510,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	38 670,00	193,20	38 863,20	67 764,58	-	67 764,58

Budget Primitif 2022 du Budget Annexe FORÊT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	790 190,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	532 390,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	-
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	251 400,00
66 CHARGES FINANCIERES	6 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	400,00
DEPENSES D'ORDRE	17 267,30
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 567,30
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 700,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	807 457,30

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	650 210,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	-
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	569 380,00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74 630,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 200,00
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00
RECETTES D'ORDRE	1 854 054,34
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	1 854 054,34
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 504 264,34

SECTION D'INVESTISSEMENT

	TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
	DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES	84 500,00	38 500,00	123 000,00	1 000,00	-	1 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			-	1 000,00		1 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	84 500,00	38 500,00	123 000,00			-
RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	-	-	-	104 732,70	-	104 732,70
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				104 732,70		104 732,70
OPERATIONS D'ORDRES	-	-	-	17 267,30	-	17 267,30
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				13 567,30		13 567,30
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				3 700,00		3 700,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	84 500,00	38 500,00	123 000,00	123 000,00	-	123 000,00

Budget Primitif 2022 du Budget Annexe CIMETIERE:**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	32 130,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	28 900,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	-
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 230,00
66 CHARGES FINANCIERES	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
DEPENSES D'ORDRE	2 132,12
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 882,12
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	250,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 262,12

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	16 000,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	-
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	16 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
76 PRODUITS FINANCIERS	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-
RECETTES D'ORDRE	33 843,57
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	33 843,57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 843,57

SECTION D'INVESTISSEMENT

	TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
	DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES	3 000,00	-	3 000,00	-	-	-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00		3 000,00			-
RESULTATS REPORTEES ET AFFECTES	-	-	-	867,88	-	867,88
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			-	867,88		867,88
OPERATIONS D'ORDRES	-	-	-	2 132,12	-	2 132,12
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	1 882,12		1 882,12
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			-	250,00		250,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00	-	3 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL
après avis favorable
de la commission ressources et modernisation,
du 10 mars 2022,

- VU** *les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget,*
- VU** *les articles L 1612-6 et 1612-7, qui précisent les conditions d'appréciation de l'équilibre réel d'un budget après reprise des résultats antérieurs,*
- VU** *la tenue préalable à la présentation du présent budget d'un débat sur les orientations budgétaires 2022 lors du Conseil Municipal du 24 février 2022,*
- VU** *la délibération du conseil du municipal approuvant la reprise anticipée des résultats 2021 et leur affectation provisoire,*
- VU** *la délibération du conseil municipal fixant les taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2022,*
- VU** *la note de présentation du budget primitif ci-jointe, et la maquette budgétaire réglementaire l'accompagnant,*
- CONFIRME** Les options majeures présentées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2022,

APPROUVE

le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes) tel que présenté avec les autorisations de programme qui y figurent.

- P.J.:**
- maquette budgétaire réglementaire M14 – Budget Primitif 2022
 - Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2022 de la ville de Sélestat conformément à l'article 2313-1 du CGCT.

Adopté – 9 CONTRE : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS - Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Pour le Maire, par délégation
le Directeur Général des Services

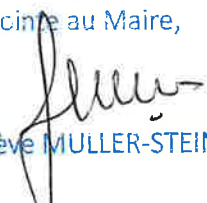


Vincent BETTER



Certifié exécutoire
le 7 avril 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire,



Geneviève MULLER-STEIN

NOTE DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2022
DE LA VILLE DE SELESTAT

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (= le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et cinq budgets annexes (Piscine des Remparts, Tanzmatten, Forêt, Bibliothèque Humaniste, Cimetière)

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. C'est le cas pour la Ville de Sélestat à l'adresse suivante : <https://www.selestat.fr/votre-collectivite/finances-de-la-commune.html>

Table des matières

I.	Un budget pour l'avenir	1
a.	Volume agrégé des dépenses du budget principal et des budgets annexes.....	3
b.	Le budget principal.....	6
▶	Vu d'ensemble de la section de fonctionnement	6
▶	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	7
▶	Les recettes réelles de fonctionnement	12
▶	Les recettes d'investissement hors équipement.....	16
▶	Le financement des investissements inscrits au budget primitif 2022	17
▶	Une marge nette d'investissement importante	19
▶	La reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2021.....	19
▶	Un budget d'investissement pour l'avenir de notre Ville	21
▶	Vue d'ensemble de la section d'investissement	23
c.	Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville.....	24
II.	Les Budgets Annexes.....	26
a.	PISCINE DES REMPARTS	26
b.	BUDGET ANNEXE TANZMATTEN	27
c.	BUDGET ANNEXE « FORÊTS »	27
d.	BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE	28
e.	BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »	28
ANNEXES	29
▶	Liste des subventions votées dans le cadre du Budget 2022 :.....	30
▶	Etat détaillé des propositions d'investissement 2022 :.....	32
▶	Ratios financiers officiels du BP 2022 (maquette budgétaire M14)	36
▶	Etat du personnel au 01-01-2022	37

I. Un budget pour l'avenir

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte de quasi retour à la normale après la crise sanitaire et économique des années 2020 et 2021. L'objectif est d'être en soutien du territoire et de l'économie locale grâce à une ambition forte affichée sur l'investissement. Nous retrouverons ainsi dans le budget 2022 les priorités suivantes :

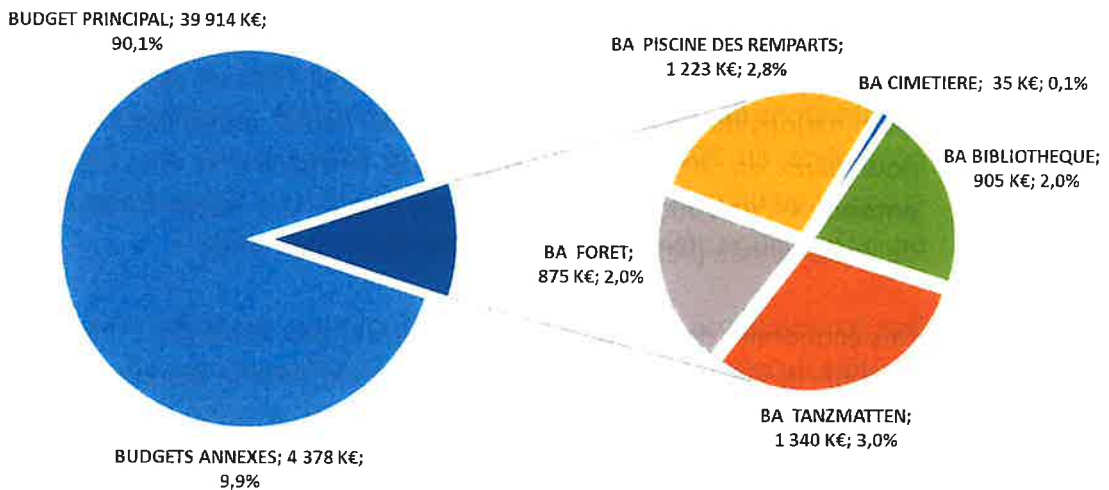
- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux, conformément aux engagements du Maire et de la majorité municipale.
- Des dépenses d'investissement à hauteur de 16,6 M€. Cette progression importante est principalement attribuable à la montée en charge du projet Charlemagne (4,4 M€), au lancement de diverses opérations de rénovation énergétique de nos bâtiments dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (2,25 M€), au démarrage des opérations de rénovation de l'église Saint Georges (1,75 M€), au déclenchement des travaux liés au parking en ouvrage à la gare (2,4 M€), à l'aménagement de la placette devant la chapelle Saint Quirin (0,3 M€), à la rénovation de la voirie rue de la Forêt (0,3 M€), à la rénovation de la voirie du Neubruchweg (0,3 M€), à l'attribution d'une subvention au cinéma de la zone sud (0,3 M€), à l'acquisition de nouveaux horodateurs (0,26 M€), ainsi qu'à la rénovation du club-house du tennis (0,2 M€).
- Un effort au profit de l'attractivité de la Ville de Sélestat : Sélestat aura l'honneur d'accueillir le départ de l'avant-dernière étape de l'édition 2022 du Tour de France Femmes le 30 juillet prochain. Une dépense de 59 K€ sera consentie par la Commune dans le cadre de cette manifestation, qui entraînera de nombreuses retombées en termes d'activité économique et d'image. En outre, la Ville prévoit de consacrer 16,5 K€ à la manifestation Sélestat'rue, 15,2 K€ au projet « Détourne la Ville » et 5 K€ au projet « Art urbain ».
- Un effort conséquent en matière de politique sociale avec une subvention de 600 K€ attribuée au CCAS, en hausse de + 0,3 % par rapport à l'année 2021.
- Un effort accru en faveur de la sécurité des Sélestadiens. Concernant la vidéoprotection, il est possible de relever l'inscription de 0,35 M€ supplémentaires pour la modernisation du réseau de caméras. Par ailleurs, les effectifs de la police municipale seront renforcés avec le recrutement d'un adjoint au chef de la police municipale ainsi que de deux policiers municipaux supplémentaires, pour un coût total de 89 K€, témoignant d'un investissement accru en faveur de la sécurité de nos concitoyens.

- L'accompagnement des établissements culturels et sportifs de la Ville avec la confirmation des subventions d'équilibre allouées aux budgets annexes concernés : 2 266 K€ au BP 2022, soit - 205 K€ par rapport au BP 2021 qui avait intégré un certain nombre de mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire, Il s'agit d'un niveau proche de celui constaté au CA 2020 : 2 282 K€. Au total, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes représenteront plus de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2022.
- L'amélioration des conditions de travail des agents de la Ville, avec la modernisation du service informatique (159 K€), mais également une dotation conséquente pour l'achat de véhicules et matériels roulants (180 K€) et pour le centre technique municipal (150 K€), notamment dans le cadre du stockage des illuminations de Noël. La revalorisation du régime indemnitaire des agents se poursuivra en 2022 conformément aux engagements pris (125 K€), étant entendu qu'un coût supplémentaire de 250 K€ sera supporté en 2023 au titre de l'effet année pleine de ces mesures de revalorisation.
- Des économies de gestion concernant les charges générales ; il est notamment possible de relever une baisse des dépenses afférentes aux primes d'assurance (-0,4 K€) en lien avec l'optimisation des surfaces assurées ainsi que concernant les dépenses téléphoniques (-4,1 K€). De plus, les travaux de rénovation énergétique réalisés en 2021 et 2022 dans les écoles et les bâtiments de la Commune devraient permettre d'économiser un montant de 66 K€ en 2022 concernant les fluides (ce montant est à considérer avec prudence en raison de la hausse importante des tarifs de l'énergie).
- La poursuite du désendettement de la Ville en 2022 afin de se doter de marges de manœuvres supplémentaires en cours de mandature. Concrètement, la Ville devrait se désendetter cette année de 895 K€. Par ailleurs, en raison de l'extinction progressive des emprunts, les charges d'intérêt devraient diminuer de 50 K€ en 2022 (- 9,2 %).

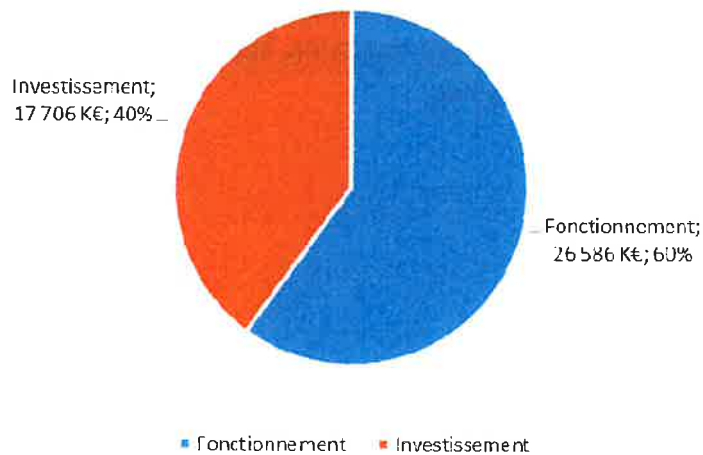
a. Volume agrégé des dépenses du budget principal et des budgets annexes

Le volume total des dépenses réelles agrégées des différents budgets s'établit à 44,3 M€¹ au budget primitif 2022 (37,2 M€ au budget 2021). Au total, 39,9 M€ sont inscrits au budget principal (soit 90 % des dépenses) et 4,4 M€ aux budgets annexes (soit 10 % des dépenses).

Volume et distribution des dépenses réelles au budget primitif 2022 (Hors RAR)



Parmi ces dépenses, 17,7 M€ sont prévus en investissement, soit 40 % des inscriptions.



Le volume total des dépenses réelles agrégées des différents budgets après reprise des restes à réaliser 2021 atteint 48,5 M€, dont 21,9 M€ inscrits en section d'investissement, ce qui représente 45 % des dépenses inscrites. Le total des recettes réelles agrégées atteint

¹ Hors neutralisation des flux versés par le budget principal aux budgets annexes, hors reprises des résultats 2021 et hors restes à réaliser.

43,7 M€, dont 28,9 M€ inscrits en recettes de fonctionnement, 10,8 M€ inscrits en section d'investissement, auxquels s'ajoutent 4,1 M€ inscrits en restes à réaliser, également en section d'investissement.

Récapitulatif par chapitre du budget primitif agrégé (tous budgets confondus)

Sections de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022	RAR 2021
DEPENSES REELLES	26 586 410,00	36 000,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 208 150,00	-
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	13 541 800,00	-
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	520 000,00	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 681 940,00	36 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	500 350,00	-
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	134 170,00	-
DEPENSES D'ORDRE	2 479 420,42	-
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 127 680,42	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 351 740,00	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 065 830,42	36 000,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022	RAR 2021
RECETTES REELLES	28 853 061,00	-
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	89 000,00	-
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 142 110,00	-
73 IMPOTS ET TAXES	16 829 411,00	-
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 616 960,00	-
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 082 480,00	-
76 PRODUITS FINANCIERS	35 470,00	-
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 630,00	-
RECETTES D'ORDRE	37 260,00	-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 260,00	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	4 344 692,60	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 235 013,60	-

Sections d'investissement

		TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022					
		DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL	RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL
OPERATIONS REELLES		17 706 K€	4 170 K€	21 876 K€	10 805 K€	4 095 K€	14 900 K€
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0 K€	0 K€	0 K€	1 150 K€	0 K€	1 150 K€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 K€	0 K€	5 K€	6 491 K€	39 K€	6 530 K€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 K€	0 K€	0 K€	3 126 K€	3 977 K€	7 103 K€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	913 K€	0 K€	913 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	225 K€	220 K€	445 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20001	QUARTIER GARE	2 600 K€	576 K€	3 176 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20003	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE, AMGT VOIRIE	300 K€	6 K€	306 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20004	GYMNASSE DORLAN, TRAVAUX DE RENOVATION	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20005	ESPACES SPORTIFS SECTEUR CHARLEMAGNE	4 400 K€	302 K€	4 702 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20006	NOUVELLE TECHNOLOGIE : MODERNISATION SI	159 K€	177 K€	336 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20008	RENOV.ENERGETIQUE DU PATRIMOINE	2 245 K€	281 K€	2 526 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20009	RENOVATION EGLISES ST GEORGES ET STE FOY	1 750 K€	535 K€	2 285 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20011	COMMANDERIE, REAMENAGEMENT	60 K€	311 K€	371 K€	0 K€	0 K€	0 K€
20012	OPTIMISATION DE LA VIDEO PROTECTION	350 K€	47 K€	397 K€	0 K€	0 K€	0 K€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	645 K€	749 K€	1 394 K€	0 K€	0 K€	0 K€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 089 K€	215 K€	1 304 K€	0 K€	0 K€	0 K€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 967 K€	671 K€	3 638 K€	0 K€	0 K€	0 K€
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 K€	0 K€	0 K€	37 K€	0 K€	37 K€
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	0 K€	79 K€	79 K€	0 K€	0 K€	0 K€
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	79 K€	79 K€
RESULTATS REPORTEES		0 K€	0 K€	0 K€	4 567 K€	0 K€	4 567 K€
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 K€	0 K€	0 K€	4 567 K€	0 K€	4 567 K€
OPERATIONS D'ORDRES		1 792 K€	0 K€	1 792 K€	4 235 K€	0 K€	4 235 K€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 K€	0 K€	0 K€	1 128 K€	0 K€	1 128 K€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 K€	0 K€	37 K€	1 352 K€	0 K€	1 352 K€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 755 K€	0 K€	1 755 K€	1 755 K€	0 K€	1 755 K€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		19 499 K€	4 170 K€	23 669 K€	19 606 K€	4 095 K€	23 701 K€

b. Le budget principal

► Vu d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2022
DEPENSES REELLES	22 446 870,00
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 938 830,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 942 800,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	520 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 424 750,00
66 CHARGES FINANCIERES	494 350,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	126 140,00
DEPENSES D'ORDRE	2 314 451,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 027 961,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 286 490,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 761 321,00
<i>Pour information restes à réaliser en fonctionnement (Chapitre 65) 2021 repris au Budget primitif 2022</i>	<i>36 000,00</i>

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2022
RECETTES REELLES	24 724 061,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	58 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 622 630,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 829 411,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 415 860,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	707 090,00
76 PRODUITS FINANCIERS	35 470,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 600,00
RECETTES D'ORDRE	37 260,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 260,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	2 456 794,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 218 115,69

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 22 447 K€ et diminuent de -1,2 %, soit -264 K€ par rapport au BP 2021.

Les dépenses de gestion, quant à elles, progressent légèrement de + 0,03 % par rapport au budget 2020, soit une hausse de + 6 K€.

L'année 2022 sera marquée par plusieurs événements exceptionnels impactant ses dépenses de fonctionnement. En effet, Sélestat aura l'honneur d'accueillir le départ de l'avant-dernière étape de l'édition 2022 du Tour de France Femmes le 30 juillet prochain. Une dépense de 59 K€ sera supportée par la Commune dans le cadre de cette manifestation, qui entraînera de nombreuses retombées en termes d'activité économique et d'image. Par ailleurs, la Ville prévoit de consacrer 16,5 K€ à la manifestation Sélestat'rue, 15,2 K€ au projet « Détourne la Ville » et 5 K€ au projet « Art urbain ».

Dans le détail, les charges à caractère général baissent de - 10 K€ en 2022 avec un montant de 4 939 K€, soit 22,0 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul, carburant) représentent 20 % des dépenses générales en 2022 et 4,6 % des dépenses de gestion. Elles s'établissent à 1 009 K€ et baissent de - 17 K€ (- 1,6 %) par rapport au budget primitif 2021. Cette évolution s'explique principalement par l'effet du marché global de performance énergétique sur les dépenses de gaz et de combustible en lien avec la rénovation énergétique de 8 bâtiments en 2022.

Les dépenses d'eau s'établissent ainsi à 54 K€ (stable de BP à BP). Par ailleurs, les dépenses d'électricité atteignent 589 K€ (+ 8,2 K€ par rapport au BP 2021). En effet, les économies liées au marché global de performance (-25,5 K€) seront neutralisées par les surcoûts liés à la hausse des tarifs de l'électricité (+ 33 K€).

De plus, les dépenses de gaz s'élèvent à 232 K€, en diminution de -31 K€ (- 11,8 % par rapport au BP 2021), en lien avec le marché global de performance.

Enfin, les frais de carburants s'élèvent à 105 K€ et progressent de + 11,5 K€ de budget à budget (+ 12,3 %). Les consommations en volume pourraient atteindre 70 000 litres en 2022, soit un niveau sensiblement équivalent à celui atteint en 2021 (72 109 litres), contre 56 629 litres en 2020 et 67 673 litres en 2019.

Pour les autres postes représentatifs de ce chapitre, nous anticipons les évolutions suivantes de budget à budget :

- Autres fournitures non stockées (compte 60628) : 42 K€ (-10 K€, soit -18,8 %) en lien avec une baisse des crédits alloués à l'achat de gel hydroalcoolique, de lingettes et de masques à destination des agents de la ville de Sélestat et de l'accueil des usagers.
- Autres matières et fournitures (compte 6068) : 202 K€ (-8,6 K€, soit -4,1 %). Les inscriptions 2021 étaient impactées à la hausse par la célébration de l'anniversaire de la première mention de l'arbre de Noël (38,4 K€).

- Locations immobilières (compte 6132) : 493 K€, + 5 K€ (+1,1 %) par rapport au BP 2021, essentiellement en raison d'une progression de + 8,4 K€ des frais de location du CSI, en lien avec une progression de l'indice INSEE du coût de la construction, le loyer annuel étant indexé sur l'évolution de cet indice ; à noter, cette ligne budgétaire comporte également un montant de 342 K€ au titre de la location du commissariat de police (qui fait l'objet d'une inscription équivalente en recettes), identique au montant budgété en 2021.
- Locations mobilières : 248 K€, - 2 K€ (- 0,9%) par rapport au BP 2021. La location d'un module sanitaire au stade municipal depuis à l'incendie du club house du club de Tennis en 2020 devrait prendre fin au mois de juillet 2022, générant une économie de - 3,3 K€ par rapport à 2021. On retrouve sur cette ligne budgétaire les crédits inscrits pour la location du mobilier urbain accueillant les WC publics (158 K€), pour la location de matériel nécessaire à l'organisation du corso fleuri (15 K€), pour la location de panneaux d'affichage Centaure (15 K€) ou encore pour la location de tribunes (4 K€).
- Entretien et réparation (compte 6152 à 6155) : 482 K€, - 59 K€ (- 10,9 %) par rapport au BP 2021, soit un niveau proche des crédits inscrits au budget 2020 (499 K€). Cette enveloppe varie d'un exercice à l'autre en fonction des programmes d'entretien établis par les services.
- Frais de maintenance et d'assurance (compte 6156 et 616) : 488 K€, soit + 118 K€ par rapport au BP 2021. Si les frais d'assurance baissent légèrement (- 0,4 K€) en lien avec une optimisation des surfaces assurées, les dépenses de maintenance progressent de + 118 K€ (+ 40,7 %). Cette augmentation s'explique principalement par la mise en œuvre du marché global de performance concernant la rénovation énergétique de 9 bâtiments en 2022 ; une augmentation de 87,5 K€ des crédits de maintenance (6156) est proposée dans ce cadre. Par ailleurs, le BP 2022 intègre un montant de 42 K€ au titre des frais de maintenance relatifs à la vidéoprotection.
- Frais d'actes et de contentieux (compte 6227) : 27 K€, en baisse de - 131 K€ (- 83 %) par rapport au BP 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par l'inscription de crédits pour le litige Dexia en 2021, un montant de 129 K€ ayant été inscrit pour prendre en charge les frais inhérents à la poursuite de la procédure en cassation. Suite à l'arrêt rendu par la Cour de Cassation le 4 novembre 2021, aucun crédit n'est inscrit à ce titre au BP 2022.
- Annonces et insertions (compte 6231) : 81 K€, en hausse de + 12 K€ (+ 18 %). On retrouve les inscriptions liées aux frais d'annonces des manifestations et animations (15 K€), aux insertions publicitaires sur panneaux LED de la SASP Sélestat Alsace Handball (15 K€) et aux dépenses de communication liées à la Bibliothèque Humaniste (12 K€) ou encore au Tour de France Femmes (5 K€).

- Publications diverses (compte 6238) : 88 K€, soit -20 K€ de budget à budget. Ce compte regroupe différents frais relatifs aux campagnes de communication, tels que des frais d'impression d'affiches, de cartes postales, de livrets jeux enfants, de plans ou de plaquettes publicitaires.
- Voyages et déplacements, réceptions (compte 6251 et 6257) : 52 K€, soit + 7 K€ de budget à budget.
- Frais d'affranchissement et de télécommunication (téléphonie + internet) : 252 K€, en hausse de + 3 K€ (+ 1,2 %). Ces dépenses progressent par rapport au budget 2021 essentiellement du fait de la souscription d'un abonnement à la fibre pour les nouvelles caméras de la vidéoprotection (+ 10 K€).
- Autres services extérieurs (compte 6288) : 531 K€, soit un niveau identique à celui inscrit au BP 2021. Le montant des crédits prévus pour l'organisation du Tour de France Femmes s'élève à 42 K€. Par ailleurs, 16,5 K€ sont proposés au titre des animations de "Sélestat'rue", 15,2 K€ pour le projet "Détourne ma ville" et 5 K€ pour le projet "Art urbain" dans la continuité de 2021. En revanche, l'enveloppe dédiée aux festivités de Noël baisse de - 14 K€.

Les dépenses de personnel progressent de + 248 K€ (+ 2,1 %) par rapport au BP 2021, représentant un montant de 11 943 K€, soit un niveau moindre que celui constaté en 2021. En effet, elles représentent 53,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 55 % en moyenne pour les communes en 2020 selon le dernier rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. Ainsi le régime indemnitaire sera revu en 2022 pour tenir compte de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour une enveloppe de 125 K€ en 2022. Par ailleurs, un montant de 229 K€ a été inscrit au BP 2022 afin de financer certains recrutements.

Les autres charges de gestion courante baissent de - 4,1 % (- 189 K€) par rapport au budget primitif 2021. Elles représentent un montant de 4 425 K€, soit 19,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (- 205 K€, - 8,3 %), en lien avec la progression de leurs recettes d'activité. Ainsi, les subventions versées aux budgets annexes s'établissent comme suit :

- Subvention d'équilibre des Tanzmatten: 804 K€ (-56 K€) ;
- Subvention d'équilibre de la Piscine des Remparts: 851 K€ (- 46 K€) ;
- Subvention d'équilibre de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste : 611 K€ (-102 K€).

Sous le même chapitre, la subvention versée au CCAS s'établit à un niveau de 600 K€. Les autres subventions courantes progressent de 10 K€ (+ 5,6 %) en lien avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 K€ pour venir en aide au peuple ukrainien, atteignant au total un montant de 1 264 K€. Le détail des subventions attribuées dans le cadre de ce budget figure en annexe au présent rapport.

Le chapitre budgétaire relatif aux atténuations de produits, comprenant les dépenses relatives au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et aux différents reversements de fiscalité, baisse de - 43 K€ au budget 2022, soit - 7,6 %. Au total, ces dépenses pourraient atteindre 520 K€ en 2022, dont 510 K€ au titre du FPIC.

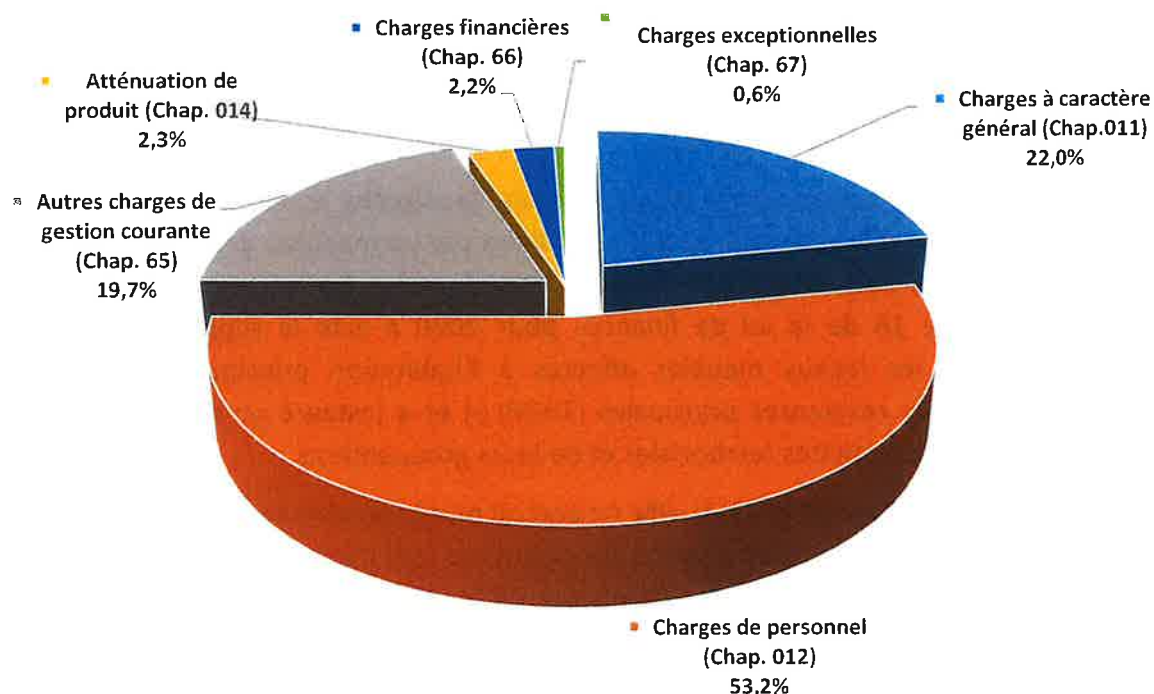
Les charges financières diminuent de - 9,2 % (soit - 50 K€), représentant un montant de 494 K€ au BP 2022, soit 2,2 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les frais financiers attenants aux frais de portage refacturés par l'établissement public foncier s'élèvent à 44 K€ au BP 2022, en baisse de 15 K€ par rapport à 2021. Par ailleurs, les intérêts de la dette sont orientés à la baisse du fait de l'extinction progressive des emprunts de la Ville (375 K€ contre 410 K€ inscrits au BP 2021, soit - 35 K€). En outre, les intérêts de la dette de l'ancien budget eau s'élèvent, comme les années précédentes, à 15 K€ en 2021 ; ces dépenses font l'objet d'une contrepartie en termes de recettes, ces frais étant refacturés au SDEA qui assure désormais la compétence. Enfin, une réserve de précaution de 60 K€ est prévue au BP 2022 afin de faire face à une éventuelle mise en œuvre de la formule de taux afférente à l'emprunt structuré. En effet, les anticipations de marché permettent d'identifier un resserrement de l'écart entre les CMS 30 ans et les CMS 1 an susceptible de conduire à une activation de la structure en 2022.

Enfin, les charges exceptionnelles baissent de - 219 K€ en 2022 pour s'établir à 126 K€, soit 0,6 % des charges de fonctionnement. Cette évolution s'explique principalement par la non-reconduction, annoncée d'ores et déjà l'année dernière, du fonds de soutien au monde associatif mis en place par la Ville de Sélestat pour faire face à la crise de la Covid-19. Pour mémoire, ce fonds avait été doté d'un montant de 250 K€ au BP 2020 et de 200 K€ au BP 2021.

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2022

■ Dépenses de fonctionnement (KC)	BP	CA	BP	BP 2022 - BP 2021	Evolution BP 2022/ BP 2021	Structure BP 2022
	2021	2021 PROV	2022			
▶ Charges à caractère général (Chap. 011)	4 949	4 325	4 939	-10	-0,2%	22,0%
- Achat de matières et fournitures	1 459	1 265	1 508	49	3,3%	6,7%
- Services et prestations extérieures	1 493	1 160	1 374	-118	-7,9%	6,1%
- Entretien et réparation	541	533	482	-59	-10,9%	2,1%
- Assurance et maintenance	370	334	488	118	31,9%	2,2%
- Locations	755	733	757	2	0,3%	3,4%
- Autres charges à caractère général	331	301	330	-1	-0,4%	1,5%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	11 695	11 239	11 943	248	2,1%	53,2%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 614	4 316	4 425	-189	-4,1%	19,7%
- Indemnité des élus + Cotisations + formations	240	224	236	-4	-1,7%	1,1%
- Contributions aux organismes de regroupement	31	24	31	0	0,1%	0,1%
- Participation CCAS et caisse des écoles	598	598	600	2	0,3%	2,7%
- Subventions versées aux associations	1 254	1 194	1 264	10	0,8%	5,6%
- Participation aux Budgets Annexes (Tanz + Pisc +BH)	2 471	2 264	2 266	-205	-8,3%	10,1%
- Autres charges de gestion (dont participation CCS-SHKT)	20	12	27	8	38,9%	0,1%
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	563	547	520	-43	-7,6%	2,3%
▶ Charges financières (Chap. 66)	545	553	494	-50	-9,2%	2,2%
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	346	227	126	-219	-63,5%	0,6%
▶ Dotations aux provisions (Chap. 68)	0	179	0	0		0,0%
Dépenses de gestion	21 821	20 427	21 826	6	0,0%	97,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	22 711	21 386	22 447	-264	-1,2%	100,0%

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2022



► Les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 24 724 K€ (hors produit de cessions évalué à 1 150 K€ pour 2022). Il progresse de + 1,8 %, soit + 431 K€ par rapport au budget primitif 2021.

De leur côté, les recettes de gestion progressent également avec une évolution de + 506 K€ par rapport au budget primitif 2021, soit + 2,1 %. Ce net rebond est essentiellement attribuable à la progression des bases fiscales dans un contexte de stabilité des taux d'imposition.

En outre, le chapitre *Produits des services* progresse de 25 K€ (+ 1,6 %) avec une inscription prévisionnelle de 1 623 K€ pour 2022. Pour mémoire, ce chapitre s'établissait à 1 657 K€ au budget 2019 (1 634 K€ au CA 2019), à 1 264 K€ au budget 2020 (1 154 K€ au CA 2020) et à 1 597 K€ au budget 2021 (1 386 K€ au CA 2021). Les inscriptions 2022 relatives à ces recettes se caractérisent donc par un retour à un étiage habituel.

Ce chapitre budgétaire représente 6,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre *Impôts et taxes* diminue de -544 K€ (- 3,1 %) au BP 2022 par rapport au BP 2021 pour atteindre un montant 16 829 K€. En effet, la construction du BP 2021 n'avait pas intégré la réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles prévue par la

loi de Finances pour 2021, se traduisant par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers des établissements concernés, aussi bien concernant la TFB que la CFE, compensée par l'Etat sous la forme d'une dotation (chapitre 74).

Après retraitement de cette allocation compensatrice, les produits relatifs aux impôts et taxes progressent de +323 K€ (+2%) par rapport au BP 2021 pour s'établir à 16 829 K€. Cette progression est liée à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, concernant la fiscalité directe, la majorité municipale fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale, ce qui se traduira par un maintien des taux d'imposition à leur niveau actuel, notamment concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour mémoire, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ») et a instauré un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ainsi, depuis l'année 2021, la Ville ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource est compensée par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le conseil départemental sur le ban communal. Dans ce cadre, la Ville s'est vu transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Le nouveau taux de référence pour la Ville depuis 2021 pour la TFPB est ainsi égal à la somme du taux communal 2020 (12,34%) et du taux départemental 2020 (13,17% dans le Bas-Rhin), soit un taux de 25,51%.

Par ailleurs, un mécanisme correcteur doit s'appliquer lorsque localement le produit de la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation communale supprimée. Ce coefficient correcteur s'applique depuis 2021 aux recettes de taxe foncière de la commune, étant entendu que le complément évoluera dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. A titre indicatif, le coefficient correcteur s'établit en définitive à 1,164085 pour la Ville de Sélestat générant un produit constaté de 1 396 K€ en 2021 et un produit prévisionnel de 1 441 K€ en 2022.

Dans ce contexte, le produit issu de la fiscalité directe devrait progresser nettement en 2022 en raison de la progression des bases fiscales. En effet, le coefficient annuel de revalorisation forfaitaire applicable aux valeurs locatives des locaux d'habitation ainsi qu'à la part complémentaire issue du mécanisme correcteur évoqué ci-dessus s'élève à + 3,4 % en 2022, contre + 0,2 % en 2021.

Aussi, le produit des impôts directs locaux devrait s'établir à 11 824 K€, en hausse de + 260 K€ par rapport au BP 2021 retraité, soit une évolution d'environ + 2,3 % qui semble prudente et raisonnable compte tenu des mécanismes de revalorisation en vigueur et en attendant la notification des bases d'imposition 2022.

Par ailleurs, la CVAE représente un montant de 1 540 K€ au BP 2022, soit un niveau sensiblement équivalent au niveau atteint en 2021 (1 531 K€). Cette prévision de recettes issue d'une simulation fine de l'administration fiscale laisse apparaître une situation plus favorable au niveau local dans le périmètre de la Ville de Sélestat qu'au niveau alsacien ou au niveau national. En effet, les recettes de CVAE continueront de progresser légèrement de + 0,6 % pour la Ville de Sélestat en 2022 tandis qu'elles diminueront de - 6,3% en Alsace et de - 5,2% en France métropolitaine en raison de la crise sanitaire.

Concernant la taxe sur la consommation finale sur l'électricité, la prévision de recettes 2021 est reconduite au BP 2022, dans la mesure où les réalisations 2021 se sont avérées très proches des prévisions initiales (réalisation de 413 K€ en 2021 pour une inscription de 400 K€ au BP 2021).

S'agissant des droits de mutations, au vu des réalisations 2021 (814 K€ de recettes au CA provisoire 2021 pour une inscription de 550 K€ au BP 2021) et compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution du marché immobilier, l'inscription budgétaire est légèrement revue pour être portée à 600 K€.

Enfin, la TLPE, quant à elle, reste stable avec un montant de 180 K€ prévu au BP 2022, cette recette n'ayant pas vocation à évoluer en 2022.

Au global, le chapitre *Impôts et taxes* représente 68,1 % des recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2022, et 68,3 % des recettes de gestion.

Le chapitre *Dotations et participations* (21,9 % des recettes réelles de fonctionnement) progresse de +1 008 K€ (+ 22,9 %) pour s'établir à 5 416 K€. Après retraitement de l'allocation compensatrice liée à la réduction de la valeur locative des entreprises industrielles, les dotations et participations progressent de + 141 K€, soit une évolution de + 2,7 % par rapport au BP 2021. Cette évolution favorable s'explique par la hausse du niveau global de compensation, la suppression de la compensation pour exonération de taxe d'habitation (- 491 K€) étant contrebalancée par la création de la compensation de l'abattement de 50 % pour les établissements industriels concernant la CFE (774 K€). Par ailleurs, la dotation forfaitaire baisse de - 80 K€ (- 3,0 %) par rapport au BP 2021 pour s'établir à 2 610 K€. En outre, la dotation de solidarité rurale est ajustée en fonction du montant notifié en 2021, soit 240 K€. Enfin, les recettes de participations attendues des partenaires institutionnels de la Ville qui avaient progressé de 77 K€ en 2021 du fait de l'organisation de la biennale d'art contemporain devraient baisser de - 99 K€ en 2022.

Le chapitre *Autres produits de gestion courante* (Chapitre 75), qui retrace principalement le produit issu des locations du parc privé de la Ville représente 2,9 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022. Il est stable en 2022 avec une inscription de 707 K€ au budget primitif. Le montant perçu au titre de la location du commissariat représente un montant proche de celui inscrit les années précédentes, soit 339 K€ (contrepartie en dépenses).

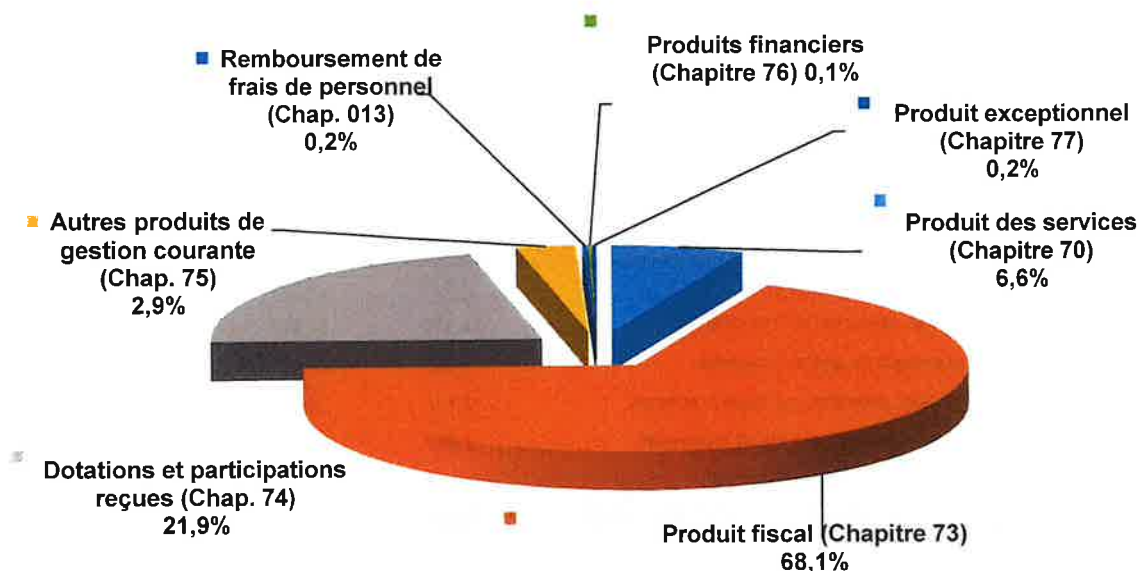
Le chapitre retraçant les *Produits financiers* comporte un montant de 35 K€. Celui enregistrant les remboursements de frais de personnel s'élève à 58 K€.

Les recettes exceptionnelles représentent un montant de 56 K€, étant entendu que les produits de cession constituent des recettes d'investissement au terme de l'instruction budgétaire M14. Ainsi, un montant de 35 K€ a été inscrit au BP 2022 dans le cadre de la résiliation de la concession d'aménagement OPAH-RU-ORI.

Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2022

■ Recettes de fonctionnement (KC)	BP 2021	CA 2021 PROV	BP 2022	BP 2022 BP 2021	Evolution BP 2022/ BP 2021	Structure BP 2022
► Produit fiscal (Chapitre 73)	17 373	15 244	16 829	-544	-3,1%	68,1%
- Produit fiscal 4 taxes	12 430	10 008	11 824	-606	-4,9%	47,8%
- Produit de la CVAE	1 528	1 531	1 540	12	0,8%	6,2%
- Produit TASCOM	725	724	725	1	0,1%	2,9%
- Produit Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité	400	413	400	0	0,0%	1,6%
- Produit des droits de mutation	550	814	600	50	9,1%	2,4%
- Produit Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	180	188	180	0	0,0%	0,7%
- FNGIR	1 460	1 460	1 460	0	0,0%	5,9%
- Autre produit fiscal	101	106	101	0	0,0%	0,4%
► Dotations et participations reçues (Chap. 74)	4 408	5 571	5 416	1 008	22,9%	21,9%
- Dotation forfaitaire	2 690	2 701	2 610	-80	-3,0%	10,6%
- Dotation de Solidarité Rurale	218	239	240	22	10,1%	1,0%
- Dotation de Solidarité Urbaine	0	0	0	0		0,0%
- Participations reçues	169	158	70	-99	-58,3%	0,3%
- Compensation fiscales dont DCRTP	1 282	2 437	2 446	1 165	90,9%	9,9%
- Autres	49	37	49	0	0,1%	0,2%
► Produit des services (Chapitre 70)	1 597	1 386	1 623	25	1,6%	6,6%
- Concession cimetièrè	59	63	62	3	5,1%	0,3%
- Droits de place, stationnement, Redv. Occ. Domaine Pub	486	411	544	58	12,0%	2,2%
- Travaux	11	5	9	-2	-19,0%	0,0%
- Redevances à caractère culturel (Dont Corso)	18	0	18	0	0,0%	0,1%
- Mise à disposition de personnel (BA, CCAS, CCS)	604	554	584	-20	-3,3%	2,4%
- Remboursement de frais (BA;CCAS...)	185	185	199	13	7,1%	0,8%
- Autre produit des services	235	169	209	-27	-11,4%	0,8%
► Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	708	731	707	-1	-0,1%	2,9%
- Locations immobilières (Dont location Commissariat)	688	673	687	-1	-0,1%	2,8%
- Autres	20	58	20	0	0,0%	0,1%
Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	41	73	58	17	42,8%	0,2%
► Produits financiers (Chapitre 76)	37	37	35	-2	-5,2%	0,1%
► Produits exceptionnels (Chapitre 77)	129	598	56	-73	-56,8%	0,2%
- Produit de cession		510				
- Autres (dont reprise sur provision-Chapitre 78)	129	89	56	-73	-56,8%	0,2%
Recettes de gestion	24 127	23 005	24 633	506	2,1%	99,6%
Recettes réelles de fonctionnement	24 293	23 641	24 724	431	1,8%	100,0%

Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2022



► *Les recettes d'investissement hors équipement*

Les recettes réelles d'investissement hors subventions reçues s'établissent à 2 402 K€ au budget primitif 2022.

Elles se composent notamment:

- de 1 150 K€ au titre des cessions immobilières ;
- de 800 K€ au titre du FCTVA ;
- de 300 K€ au titre de taxes ou participations d'urbanisme (taxe d'aménagement) ;
- de 115 K€ au titre du produit des amendes de police ;
- de 37 K€ correspondant au recouvrement d'avances ou prêts consentis.

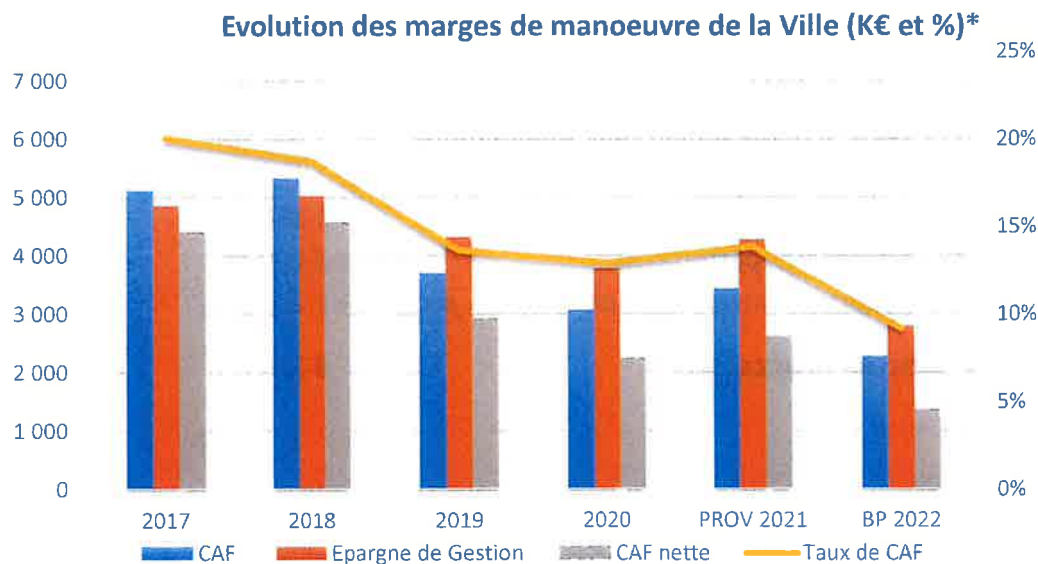
Par ailleurs, les participations des partenaires devraient représenter un montant de 3 009 K€ en 2022.

► *Le financement des investissements inscrits au budget primitif 2022*

En K€		BP 2021	BP 2022	Ecart BP 22-BP 21	Evolution BP 22/ BP 21
■ Recettes de gestion (a)		24 127	24 633	506	2,1%
Chapitre 70	- Produits des services et du domaine	1 597	1 623	25	1,6%
Chapitre 73	- Impôts et taxes	17 373	16 829	-544	-3,1%
Chapitre 74	- Dotations, subventions et participations reçues	4 408	5 416	1 007	22,9%
Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	708	707	-1	-0,1%
Chapitre 013	- Atténuation de dépenses	41	58	17	42,8%
■ Dépenses de Gestion (b)		21 821	21 826	6	0,0%
Chapitre 011	- Charges à caractère général	4 949	4 939	-10	-0,2%
Chapitre 012	- Charges de personnel et frais assimilés	11 695	11 943	248	2,1%
Chapitre 65	- Autres charges de gestion courante	4 614	4 425	-189	-4,1%
Dont	- Contributions d'équilibre aux budgets annexes	2 471	2 266	-205	-8,3%
Dont	- Subventions de fonct. aux ass. & organismes	1 852	1 864	12	0,6%
Chapitre 014	- Atténuation de produits (dont FPIC)	563	520	-43	-7,6%
■ Epargne de gestion (c) = (a)-(b)		2 307	2 807	500	21,7%
Chapitre 76	Produits financiers	37	35	-2	-5,2%
Chapitre 66	Charges Financières	545	494	-50	-9,2%
(d)	Résultat Financier	-507	-459	48	-9,5%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	129	56	-73	-56,7%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	346	126	-219	-63,5%
(e)	Résultat Exceptionnel	-217	-71	146	-67,5%
► Capacité d'autofinancement (f) = (c)+(d)+(e)		1 583	2 277	695	43,9%
<i>Capacité d'autofinancement courante (g) = (f)-(e)</i>		<i>1 800</i>	<i>2 348</i>	<i>548</i>	<i>30,5%</i>
Recettes définitives d'investissement (h)		4 173	5 411	1 238	29,7%
	· Dont FCTVA	675	800	125	18,5%
	· Dont cessions	500	1 150	650	130,0%
Dépenses d'Investissement Hors équipement (i)		841	918	77	9,2%
	· Dont Remb. en capital des emprunts et dép. fin.	840	912	72	8,6%
Réserve (Inscription Budgétaire - chapitre 022) (j)		0	0	0	
Financement propre disponible (k) = (f) + (h) - (i) - (j)		4 915	6 771	1 855	37,7%
► Emprunts prévus (l)		0	0	0	
► Total financement disponible équipement (m) = (k)+(l)		4 915	6 771	1 855	37,7%
► Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		6 313	4 422	-1 890	-29,9%
► Solde des restes à réaliser 2021 qui seront reportés sur 2022		-4 164	-24	4 139	-99,4%
► Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)		2 160	5 382	3 222	149,2%
► Total financement disponible équipement après reprise des résultats 2021 (o) = (m) + (n)		9 224	16 550	7 326	79,4%
Encours de dette au 1/1/n <small>(Hors reprise du stock de dette de l'ancien BA eau en 2019 Pour mémoire, celui-ci est remboursé par le SDEA)</small>		10 870	10 052	-818	-7,5%
Endettement net		-818	-912	-94	11,5%
Encours de dette au 31/12/n		10 052	9 140	-912	-9,1%
CAF Nette du remboursement des emprunts		743	1 365	623	83,8%
Taux de CAF		6,5%	9,2%	3%	41,4%
Encours de dette au 01-01 / RRF		45%	41%	-4%	-9,1%
Encours de dette au 01-01 / Habitant		556 €	512 €	-44 €	-7,9%
Capacité de désendettement prévisionnelle au 31/12		6,4	4,0	-2,3	-36,8%
Capacité de désendettement hors résultat exceptionnel		5,6	3,9	-1,7	-30,3%

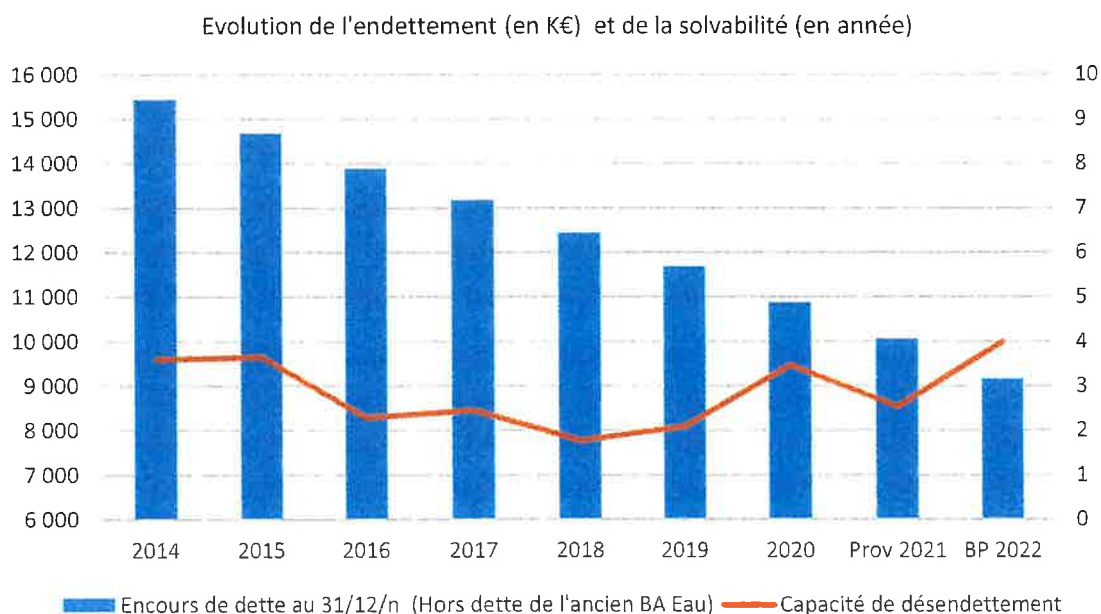
De budget à budget, les dépenses de gestion évoluent de + 6 K€ (+ 0,03 %) alors que les recettes de gestion progressent dans le même temps de + 506 K€ (+ 2,1 %). Cette évolution favorable conduit à une nette amélioration de l'épargne de gestion au budget primitif 2022. Celle-ci progresse de 500 K€ pour s'établir à un montant de 2 807 K€. Dans le même temps, la CAF progresse de + 695 K€ (+43,9%) pour s'établir à un montant de 2 277 K€ grâce à une

amélioration des résultats financier et exceptionnel. A l'instar de l'évolution constatée pour la CAF, la CAF nette du remboursement en capital des emprunts progresse de + 623 K€ au BP 2022 (part de la CAF disponible pour financer les investissements).



* CAF retraitée hors produits de cession

La capacité de désendettement prévisionnelle au 31/12/2022 ressort au budget primitif à 4,0 années.



► *Une marge nette d'investissement importante*

Grâce à de solides fondamentaux financiers acquis sur les précédentes mandatures et à la faveur d'une progression de ses recettes de fonctionnement, la Ville peut conserver des ratios de solvabilité de qualité tout en consacrant un montant de 6 771 K€ à l'investissement :

▪ Epargne Brute (CAF)	2 277 K€
▪ Dépenses d'investissement hors équipement	- 917 K€
▪ Emprunts (BP 2021)	+ 0 K€
▪ Cessions d'immobilisations	+ 1 150 K€
▪ Participations des partenaires	+ 3 009 K€
▪ Autres recettes d'investissement (FCTVA, etc.)	+ 1 252 K€
Marge nette de financement :	6 771 K€

► *La reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2021*

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il prévoit néanmoins que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En 2022 et comme les années précédentes, il est proposé d'utiliser cette faculté offerte par le CGCT. Cela permet d'avoir une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville et des équilibres budgétaires au regard des exécutions passées et des prévisions à venir. Cette reprise anticipée des résultats permet également de mettre en œuvre un choix fort de l'équipe majoritaire qui consiste à investir les résultats passés dans les grands projets d'investissement du territoire.

Aussi un montant de 5 381 K€ de l'excédent de fonctionnement disponible à la fin de l'exercice 2021 (7 838 K€) sera mobilisé dans le cadre de ce budget 2022 pour financer les nouveaux investissements de la Ville. Par ailleurs, le solde positif de la section d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2021 après reprise des restes à réaliser, soit 4 398 K€, sera également mobilisé pour financer les nouveaux investissements prévus au budget primitif 2022.

Au vu des bons résultats financiers obtenus sur les derniers exercices, cette reprise anticipée conduit à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement sur le budget principal et certains budgets annexes. Il y a plus de recettes que de dépenses. Les articles L 1612-6 et L 1612-17 du code général des collectivités autorisent ce cas de figure.

Une situation identique peut être relevée pour certains budgets annexes en section d'investissement. Cette situation provient du report des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022.

Concrètement, cela se traduit pour le budget principal par l'inscription au budget primitif 2022 d'un montant de 2 457 K€ en recettes de fonctionnement sous la ligne codifiée 002, qui correspond à l'excédent de fonctionnement 2021 (solde positif disponible de la section de fonctionnement après affectation provisoire du résultat 2021).

Sont également repris au Budget Primitif 2022, les restes à réaliser de la section d'investissement, soit un montant de 4 119 K€ en dépenses et un montant de 4 095 K€ en recettes.

Voici le tableau récapitulatif de la reprise anticipée des résultats 2021 :

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2021
Recettes de l'exercice (a)	25 386 026,51
Dépenses de l'exercice (b)	23 066 000,77
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 320 025,74
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002) (d)	5 518 282,66
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	-36 000,00
Résultat de fonctionnement à affecter (F= c+d+d')	7 838 308,40

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2021
Recettes de l'exercice (a)	8 136 394,54
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001) (b)	6 312 510,33
Total des recettes d'investissement (c = a+b+b')	14 448 904,87
Dépenses de l'exercice (d)	10 026 413,87
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	10 026 413,87
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0 , en recettes si > 0) - (g= c-f)	4 422 491,00
Restes à réaliser en recettes (h)	4 094 696,69
Restes à réaliser en dépenses (i)	4 119 192,40
Solde des restes à réaliser 2021 qui seront reportés sur 2022 (j= i-h)	-24 495,71
Besoin de financement de la section d'investissement 2021 (k=g+j)	0,00

Affectation du Résultat de fonctionnement	2021
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2021 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	5 381 513,71
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	2 456 794,69

► *Un budget d'investissement pour l'avenir de notre Ville*

Ainsi, après reprise des résultats de l'exercice 2021, la Ville peut proposer un montant de 16,55 M€ de dépenses d'équipement au Budget Primitif 2022.

Les grandes enveloppes d'équipement 2022 (hors restes à réaliser), par secteurs d'intervention sont:

- Urbanisme, voirie et environnement : 5 577,9 K€ ;
- Culture, patrimoine et animation : 4 208,0 K€ ;
- Education, jeunesse et sport : 5 086,8 K€ ;
- Service public, solidarité, sécurité et autres : 1 677,3 K€.

Le détail des projets d'investissement 2022 figure en annexe au présent rapport.

Au total, 82 % (13,5 M€) de ces nouvelles dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 sont financées sur ressources propres. Le solde sera financé à hauteur de 18 % (3,0 M€) par des subventions et participations à percevoir de nos différents partenaires. Aucun emprunt ne sera mobilisé en 2022.

Financement des investissements 2022	-16 550 K€
Subventions attendues sur projets retenus	3 009 K€
Autres recettes d'investissement	2 402 K€
Financement disponible (Autofinancement 2022)	1 360 K€
Résultat d'investissement reporté	4 422 K€
Soldes des restes à réaliser	-24 K€
Mobilisation excédent de fonctionnement pour équilibre	5 381 K€
Excédent de fonctionnement disponible en réserve	2 457 K€

► Vue d'ensemble de la section d'investissement

		TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022		
		DEPENSES BP	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
OPERATIONS REELLES		17 467 530,00	4 119 192,40	21 586 722,40
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	-	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	912 500,00	-	912 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	167 900,00	219 637,60	387 537,60
20001	QUARTIER GARE	2 600 000,00	575 945,67	3 175 945,67
20003	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE, AMGT VOIRIE	300 000,00	5 544,00	305 544,00
20005	ESPACES SPORTIFS SECTEUR CHARLEMAGNE	4 399 830,00	301 916,15	4 701 746,15
20006	NOUVELLE TECHNOLOGIE : MODERNISATION SI	158 700,00	177 217,81	335 917,81
20008	RENOV.ENERGETIQUE DU PATRIMOINE	2 245 000,00	281 254,00	2 526 254,00
20009	RENOVATION EGLISES ST GEORGES ET STE FOY	1 750 000,00	535 252,12	2 285 252,12
20011	COMMANDERIE, REAMENAGEMENT	60 000,00	311 385,68	371 385,68
20012	OPTIMISATION DE LA VIDEO PROTECTION	350 000,00	47 390,62	397 390,62
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	645 000,00	749 384,46	1 394 384,46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	991 600,00	202 738,64	1 194 338,64
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 882 000,00	632 705,31	3 514 705,31
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	-	78 820,34	78 820,34
OPERATIONS D'ORDRES		1 792 460,00	-	1 792 460,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	37 260,00	-	37 260,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 755 200,00	-	1 755 200,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		19 259 990,00	4 119 192,40	23 379 182,40

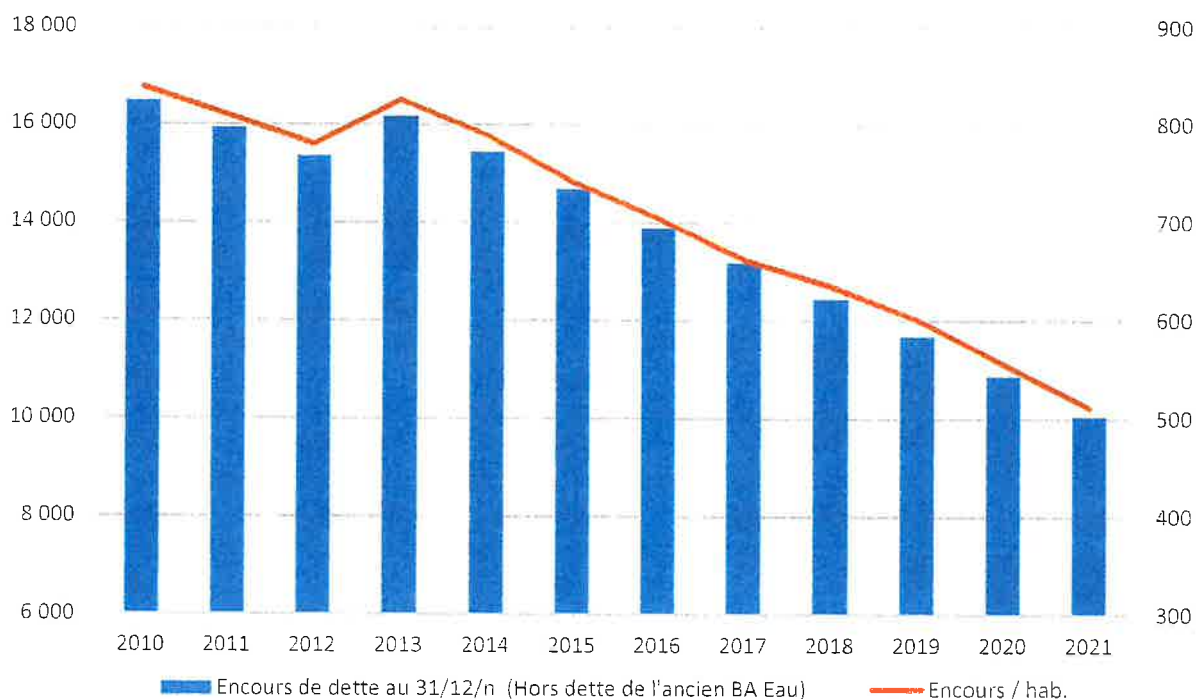
		TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2022		
		RECETTES BP	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
OPERATIONS REELLES		10 792 343,71	4 094 696,69	14 877 040,40
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 150 000,00	-	1 150 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 481 513,71	38 650,00	6 520 163,71
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 123 730,00	3 977 226,35	7 100 956,35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	400,00	-	400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	36 700,00	-	36 700,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	-	78 820,34	78 820,34
RESULTATS REPORTES		4 422 491,00	-	4 422 491,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 422 491,00	-	4 422 491,00
OPERATIONS D'ORDRES		4 069 651,00	-	4 069 651,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 027 961,00	-	1 027 961,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 286 490,00	-	1 286 490,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 755 200,00	-	1 755 200,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		19 284 485,71	4 094 696,69	23 379 182,40

c. Un niveau d'endettement maîtrisé et adapté à la Ville

Le montant de la dette communale s'établit ainsi au 1^{er} janvier 2022 à 10 052 K€ contre 10 870 K€ au 1^{er} janvier 2021, soit - 818 K€ sur un an. Ce montant correspond à un endettement par habitant de 512 € (population légale Insee de 2021, soit 19 629 habitants).

A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants était de 907 € à la fin de l'exercice 2020. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.

Evolution de l'endettement entre 2010 et 2021



Hors dette ancienne afférente au budget annexe de l'eau, la structure de la dette fait apparaître 6 lignes d'emprunts avec une répartition équilibrée entre un encours de dette sécurisé à taux fixe (67 % de l'encours total) et une dette à taux variable (14 % de l'encours total) permettant à la ville de profiter de taux de marchés historiquement bas (taux à 0 % actuellement).

Enfin, la dette comporte un emprunt structuré, représentant 19 % de l'encours. Le taux de ce prêt qui avait été cristallisé à 4,37% pour les échéances 2011, 2012 et 2013, est depuis 2014 celui prévu au contrat, soit un taux de 3,55 %. Les anticipations de marché qui étaient jusqu'en 2020 favorables, font depuis lors peser un risque d'activation de la formule structurée, avec un écart entre les CMS 30 ans et 1 an qui s'est considérablement resserré. En effet, s'agissant d'un produit de pente, le risque de taux se concrétise lorsque l'écart entre les taux longs (CMS 30 ans) et les taux courts (CMS 1 an) est égal ou inférieur à 0,30 % (30 points de base).

Or, cet écart qui oscillait depuis 2014 entre 1 et 1,90 % (100 et 190 points de base), se situe désormais entre 50 points et 100 points de base. Aussi, comme en 2020 et en 2021, 60 K€ ont été prévus au BP 2022 pour faire face à une éventuelle activation de la structure. Cette inscription constitue une mesure de prudence, la Ville de Sélestat n'ayant pu obtenir la requalification de l'emprunt structuré en emprunt à taux fixe suite à un arrêt récent de la Cour de cassation.

Tableau récapitulatif de l'encours de dette du budget principal

Stock au 01/01/2022	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours	6 776 K€	1 389 K€	1 887 K€	10 052 K€
Pourcentage de l'encours	67 %	14 %	19 %	100%
Nombre d'emprunts	3	2	1	6
Taux Moyen	4,73%	0,00	3,60 %	3,89 %

La Ville s'étant à nouveau désendettée en 2021, le désendettement atteint 6 122 K€ au total depuis l'exercice 2014. Cet effort conséquent fait partie intégrante d'une stratégie d'ensemble visant à garantir le niveau des ratios de solvabilité dans un contexte financier incertain, et de reconstituer des marges d'emprunts pour l'avenir. Cette stratégie sera poursuivie en 2022, la Ville ne prévoyant pas d'emprunter cette année, ce qui permettra une nouvelle fois de se désendetter de 895 K€.

II. Les Budgets Annexes

Le budget de la Ville comporte 5 budgets annexes. Les orientations essentielles du BP 2022 pour les budgets annexes de la Collectivité figurent ci-dessous.

a. PISCINE DES REMPARTS

Le budget global de l'équipement s'élève à 1 258 K€, soit un niveau proche de celui budgété en 2021 (1 235 K€). Hors écritures d'ordre, le budget s'élève à 1 223 K€. Son financement est assuré à 30,5 % par des recettes propres au budget 2022, soit 373 K€ (25,3 %, soit 304 K€ au BP 2021 ; 17,6 %, soit 202 K€ au BP 2020 ; 36,3% au BP 2019, soit 374 K€), et à 69,5% (851 K€) par une contribution d'équilibre du budget principal. Les principales caractéristiques de ce budget sont :

- Volume des dépenses d'exploitation : 1 185 K€, + 1,8 %, + 21 K€ ; dont + 6 K€ pour les charges de maintenance. Les fluides (eau et assainissement, électricité, et chauffage) atteignent un montant de 281 K€ (23,7 % des dépenses d'exploitation) en hausse de + 14,5 K€, soit + 6,2 % en raison d'une progression du prix de l'électricité. Concernant les charges de personnel, elles s'établissent à 711 K€ (60 % des dépenses d'exploitation), en baisse de - 8,6 K€ par rapport à 2021, soit - 1,2 %.*
- Crédits d'équipement : 39 K€ (37 K€ en 2021).
- Volume des recettes d'exploitation (recettes réelles de fonctionnement): 1 220 K€. Le produit des entrées (entrées, activités et soins corporels) s'élève à 353 K€ en

raison de la réouverture complète de la structure (136 K€ au CA provisoire 2021 ; 158 K€ au CA 2020 ; 307 K€ au CA 2019).

- Contribution d'équilibre du budget principal : 851 K€, - 5,2 %, - 46 K€.

Une attention particulière sera portée à la réalisation des prévisions de recettes de la structure en 2022.

b. BUDGET ANNEXE TANZMATTEN

Le budget 2022 de la structure s'établit à 1 443 K€. Hors écritures d'ordre et restes à réaliser 2021, le montant total des dépenses réelles s'élève à 1 340 K€. Ces dépenses sont financées pour 40 % (536 K€) par des recettes propres et à 60 % (804 K€) par la contribution d'équilibre du budget principal.

- Volume des dépenses de fonctionnement : 1 343 K€ (- 12 K€, soit - 0,9 %) ;
- Achat de spectacles : 328 K€ (en baisse de - 68 K€, soit - 17,3 %, par rapport à 2021, mais en hausse de +48 K€ par rapport à 2020, soit +17,0%, en lien avec les financements obtenus de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du plan de rebond culturel) ;
- Recettes spectacles : 265 K€ (270 K€ en 2021) ;
- Crédits d'équipement : 100 K€ (32 K€ en 2021), dont 40 K€ pour un nouveau logiciel de billetterie, 30 K€ pour une sono ambiance et sécurité ainsi que pour du matériel son et lumière et 30 K€ pour l'achat d'un véhicule 9 places qui ne s'est pas réalisé en 2021.

Une attention particulière sera portée à la réalisation des prévisions de recettes de la structure en 2022.

c. BUDGET ANNEXE « FORÊTS »

Le volume global du budget « Forêts » s'établit à 892 K€ en 2022 (895 K€ en 2021, 849 K€ en 2020, 910 K€ en 2019). Il tient compte du programme de coupes et travaux approuvé lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021. Le produit des coupes diminue nettement à hauteur de -218 K€ (-32 %) pour s'établir à 459 K€, en lien avec la nécessité de reconstituer les peuplements forestiers après plusieurs années de rajeunissement prématuré (récoltes des bois anticipées ces dernières années en raison de la chalarose des frênes en plaine et des dépérissements de résineux en montagne).

Le produit de la chasse resterait également identique en 2022 (99 K€). Les versements au SIVU s'établiraient à 243 K€ (225 K€ au BP 2021).

Par ailleurs, 85 K€ seront inscrits en investissement, dont 75 K€ du fait de la création de 3 ponts, dont 2 dans la forêt de l'Illwald pour 40 K€ et 1 sur le Saarbächel en forêt de montagne pour 30 K€. Il est à noter que le solde positif de la section d'investissement constaté à la fin de l'exercice 2021 (104 K€) ainsi qu'une partie du résultat d'exploitation 2021 (157 K€ sur un résultat total de 1 854 K€) seront mobilisés pour équilibrer le budget 2022, pour un montant global de 261 K€.

d. BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE

Le budget global 2022 de la bibliothèque humaniste est évalué à 918 K€ (955 K€ au budget 2021 et 875 K€ au budget 2020). Les dépenses réelles totales représentent quant à elles un montant de 905 K€. Leur financement serait assuré à 32 % (293 K€) par des recettes propres et à 68 % par la contribution d'équilibre du budget principal (612 K€ ; - 102 K€ ; - 14,3 % par rapport au BP 2021).

- Volume des dépenses réelles de fonctionnement : 893 K€ (-41 K€, soit - 4,4 %) ;
- Redevances entrées musée : 128 K€ avec 32 000 visiteurs attendus, contre 20 000 prévus dans le cadre du BP 2021, pour tenir compte de la relance du tourisme en Alsace (+ 48 K€, soit + 61 % par rapport au budget 2021) ; pour mémoire, 28 000 visiteurs auront finalement visité la Bibliothèque Humaniste en 2021 ;
- Crédits d'équipement : 13 K€ (11 K€ en 2021), en lien avec l'installation d'un sol interactif de tracking pour les expériences de réalité virtuelle.

Une attention particulière sera portée à la réalisation des prévisions de recettes de la structure en 2022.

e. BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

Le budget global 2022 se situerait aux alentours de 37 K€, soit un niveau plus faible que celui prévu au BP 2021 (54 K€).

Les dépenses de fonctionnement baisseront en 2022 (- 16 K€). Les dépenses d'équipement s'élèveront à 3 K€, soit un niveau identique à celui constaté au BP 2021.

Au global, le montant total des recettes générées par l'activité (16 K€) sera insuffisant pour couvrir les dépenses exceptionnelles afférentes au vidage de l'ossuaire. Aussi, les excédents d'investissement et de fonctionnement reportés 2021 devront être mobilisés respectivement à hauteur de 0,9 K€ et de 34 K€ pour équilibrer les propositions budgétaires 2022.

ANNEXES

► Liste des subventions votées dans le cadre du Budget 2022 :

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204182	51609	Subvention pour extension réseau électrique	Enedis	Entreprise	15 000,00
20422	70009	Subvention pour aides financières pour travaux patrimoniaux - politique patrimoniale	Divers bénéficiaires	Personne physique	300 000,00
20422	70009	Subvention pour aides financières Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et ANAH	Divers bénéficiaires	Personne physique	30 000,00
20422	21404	Subvention pour projet Zone Sud	Cinéma	Entreprise	300 000,00
FONCTIONNEMENT					
657362	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Comité Communal d'Action Sociale / Sélestat	Etablissement de droit public	600 000,00
6574	2509	Subvention ordinaire de fonctionnement	Deuxes sociales du Personnel municipal / Sélestat	Association	220 210,00
6574	2509	Subvention ordinaire de fonctionnement	Groupement des Associations patriotiques de Sélestat et environs / Sélestat	Association	1 400,00
6574	2509	Subvention ordinaire de fonctionnement	Centre International d'Initiation aux droits de l'Homme / Sélestat	Association	12 000,00
6574	2509	Subvention ordinaire de fonctionnement	Culture et expression locale Linersheim, Radio Azur FM / Sélestat	Entreprise	8 000,00
6574	2509	Subvention ordinaire de fonctionnement	Amicale des Sapeurs Pompiers / Sélestat	Association	4 000,00
6574	20009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Association des Parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.) / Sélestat	Association	100,00
6574	25509	Subventions pour l'organisation de classes transplantées	Diverses coopératives et organismes scolaires Sélestat	Association	2 000,00
6574	42203	Subvention ordinaire de fonctionnement	Scouts et Guides de France / Sélestat	Association	500,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	Ecole de musique / Sélestat	Association	170 000,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	Société Harmonie 1990 / Sélestat	Association	9 000,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	Orchestre de chambre de Sélestat / Sélestat	Association	1 500,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	"Chorale "A Cur Joie" / Sélestat"	Association	600,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	Chor Lyrique Alsace Centrale / Sélestat	Association	800,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	APEI Centre Alsace - ESAT l'Evasion / Sélestat	Association	5 000,00
6574	31109	Subvention pour le fonctionnement du Centre de Ressources Culturelles Handicap	APEI Centre Alsace - ESAT l'Evasion / Sélestat	Association	5 000,00
6574	31109	Subvention ordinaire de fonctionnement	Zone 51 / Sélestat	Association	226 000,00
6574	31109	Subvention pour mise à disposition de personnel remboursé par zone 51	Zone 51 / Sélestat	Association	61 000,00
6574	31309	Subvention ordinaire de fonctionnement	Théâtre du Vieux Rempart / Sélestat	Association	1 500,00
6574	31309	Subvention ordinaire de fonctionnement	CCA Section théâtre alsacien / Sélestat	Association	1 500,00
6574	32101	Subvention ordinaire de fonctionnement	Société des Arts de la Bibliothèque humaniste / Sélestat	Association	1 000,00
6574	33009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Les Marchons / Sélestat	Association	5 000,00
6574	40009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Office municipal des Sports / Sélestat	Association	30 000,00
6574	40009	Subventions ordinaires de fonctionnement	Associations sportives / Sélestat	Association	87 500,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	40009	Subventions ordinaires de fonctionnement pour charges d'utilisation	Associations sportives / Sélestat	Association	32 500,00
6574	40009	Subvention pour la pratique sportive de haut-niveau	Associations sportives / Sélestat	Association	125 000,00
6574	40009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Club Voeggen / Sélestat	Association	800,00
6574	40009	Subvention pour la pratique sportive de haut-niveau	Alsace Promo Handball SASP / Sélestat	Entreprise	125 000,00
6574	40009	Subvention contrat d'objectifs	Sélestat Alsace Handball / Sélestat	Association	1 000,00
6574	40009	Subvention contrat d'objectifs	Canoe Kayak Club de L'Il / Sélestat	Association	6 500,00
6574	40009	Subvention contrat d'objectifs	Collège Bèaus Rhénans / Sélestat	Département	18 000,00
6574	40009	Subvention contrat d'objectifs	Football Club de Sélestat	Association	17 000,00
6574	40009	Subvention contrat d'objectifs	Sélestat Badminton Club	Association	20 000,00
6574	42203	Subvention ordinaire de fonctionnement	"Jeuxouthèque "si on joue" / Sélestat	Association	500,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Croix-Rouge française délégation locale / Sélestat	Association	8 000,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Association intermédiaire Tremplin / Sélestat	Association	5 000,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Paprika / Sélestat	Association	9 500,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Conférence St Vincent de Paul / Sélestat	Association	11 000,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Association Générale des Familles / Sélestat	Association	6 300,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Les Résans du Cur / Sélestat	Association	22 000,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Cantus / Sélestat	Association	500,00
6574	52009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Femmes Actives Toutes Générations / Sélestat	Association	500,00
6574	83009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Eco Manifestation Alsace / Sélestat	Association	2 000,00
6574	92009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Syndicat des Maraîchers / Sélestat	Association	500,00
6574	92009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Syndicat d'agriculture / Sélestat	Association	400,00
6574	92009	Subvention ordinaire de fonctionnement	Miel Cop's 67	Association	400,00
6745	20009	Subvention pour l'organisation du spectacle de rentrée	Schettstatter Sterickle	Association	500,00
6745	52009	Subvention exceptionnelle ONG ou fonds mis en place par l'Etat en faveur des Ukrainiens	ONG ou fonds mis en place par l'Etat en faveur des Ukrainiens	Entreprise	10 000,00
6745	2309	Subvention pour l'opération "Journaliste d'un Jour"	Journal l'Alsace	Entreprise	2 000,00
6745	33011	Subventions pour la décoration des chars du Corso Fleum	Diverses associations	Association	7 200,00
6745	40009	Subvention exceptionnelle pour l'organisation du critérium cycliste en 2022	La Shingense	Association	1 000,00
6745	40009	Subvention exceptionnelle pour l'organisation du critérium cycliste en 2021	La Shingense	Association	1 000,00
6745	52009	Subventions au titre du dispositif de bourse d'aide	Associations sportives et culturelles / Sélestat	Association	15 000,00
6745	83009	Subvention pour actions en faveur de la trame verte et bleue	Association Maison de la Nature / Muttersholz	Association	9 440,00
6745	82201	Subvention pour modification des plaques minéralogiques suite changement de nom de la rue	Riverains de la rue Romig Schneider	Personne physique	500,00
6745	95009	Subvention pour l'organisation de la manifestation SlowUp	Association SlowUp	Association	5 000,00
6745	94009	Subvention pour le train touristique	Vinne de Sélestat	Association	10 000,00

► Etat détaillé des propositions d'investissement 2022 :

	En K€ ...	B.P. 2022	
		Dépenses	Recettes
1) URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT, VOIRIE		5 577,9 K€	989,9 K€
URBANISME, HABITAT, ENVIRONNEMENT			
Quartier Gare			
- Quartier Gare Parking en ouvrage		2 400,0	
- Quartier Gare, pôles d'échanges multimodal		150,0	763,0
- Quartier Gare, travaux place de Gaulle		35,0	
- Aménagements ponctuels rue Jean Meyer (PAV)		15,0	
OPAH Renouveauement Urbain			
- Programme d'intérêt général habitat		30,0	
Politique Patrimoniale (en lien avec OPAH)			
- Subventions		300,0	
Autres Opérations Urbanisme, habitat, environnement			
- Projet zone sud (subvention cinéma)		300,0	
- Révision-modification PLU		60,0	
- Site SEITA		5,0	
- Site SEITA, ALBANY et TDF, études urbaines		20,0	
- Acq. foncières diverses		10,0	
- Acquisitions foncières en périmètre protégé		15,0	6,0
- Saint Quirin, travaux de rénovation		50,0	
ENVIRONNEMENT			
• Inventaire des insectes saproxyliques		30,0	3,0
• Suivi de l'envasement du Ried sud-ouest		20,0	8,0
• Diagnostic Trame Verte et Bleue sur territoire communal (hors Ill*Wald)		7,9	6,0
• Etude de faisabilité relative à la création d'une mare favorable à la TVB		5,0	4,0
• Etude indices de consommation (IC) en forêt communale (Illwald)		1,0	
• Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du chemin du Hollockgraben		40,0	26,5
• Restauration de prairies à enjeu		5,0	3,0
• Création d'une mare favorable à la TVB		3,0	2,0
• Restauration de passerelles / ponts dans l'Ill*Wald		6,0	2,0
• Arboretum		20,0	
• Végétalisation route d'Epfig		6,0	
• Aménagement du Cimetière		40,0	5,0
• Renouveauement bacs, balconnières et jardinières		15,0	
• Achats matériels et engins "zérophyto"		40,0	18,4

	B.P. 2022		
	Dépenses	Recettes	
VOIRIE, RESEAUX, CIRCULATION & STATIONNEMENT			
Secteurs prioritaires de réalisation: requalification du Centre Ville			
- St Quirin parvis + Hopital en partie	300,0		
- Place d'armes (mât et jardins éphémères)	25,0		
Voirie - Circulation - aménagements cyclables- stationnement			
- Sécurisation secteurs accidentogènes	50,0		
- Enveloppe développement mobilité douce 2020 (Bornes électriques 12K€)	12,0		
- PUP Neubruchweg	264,0	133,0	
- Boulevard de la Liberté / carrefour Demange	50,0		
- Rue de la Forêt	300,0		
- ZI Nord - entrée usine SCHMIDT	50,0		
- Chemin de Bergheim - accompagnement zone commerciale Sud	200,0		
- Reconstruction du Pont sur le Hollockgraben	0,0	10,0	
Eclairage, signalisation, sécurité			
- Renouvellement parc horodateurs	260,0		
- E.P., mise aux normes des armoires de commande	30,0		
- Participation EDF, extension réseau électricité	15,0		
- Jalonnement, poteaux d'incendie et mobilier urbain	30,0		
- Zones 30 Radars pédagogiques	6,0		
Autres- investissements récurrents			
- Grosses réparations de voiries	200,0		
- Grosses réparations trottoirs	10,0		
- Grosses réparations chemins ruraux	20,0		
- Aménagement de pistes cyclables	30,0		
- Acq. terrains pour alignements voiries	50,0		
- Végétalisation espaces verts résiduels	30,0		
- Végétalisation cours d'école	7,0		
- Illumination de Noël	10,0		
2) CULTURE, PATRIMOINE, ANIMATION	En K€ ...	4 208,0 K€	796,3 K€
Intervention sur le patrimoine historique			
- Commanderie Saint-Jean	60,0		
- Rénovation de l'Eglise Sainte Foy	50,0	6,3	
- Rénovation de l'Eglise Saint Georges	1 700,0	790,0	
- Restauration livres anciens et précieux pour expo NBHS	40,0		

		B.P. 2022	
		Dépenses	Recettes
Autres et investissements récurrents			
- Animation et décoration de Noël, acq. matériel		10,0	
- Animation et décoration pour diverses manifestations, acq. de matériels		10,0	
- Bibliothèque Humaniste, grosses réparations (parquet et poste mobile)		40,0	
- Local Caméléon, acq. mat. de musique et sono		3,0	
- Tanzmatten, grosses réparations		50,0	
Rénovation Énergétique du Patrimoine - AMI			
- Travaux		2 095,0	
- Etudes		150,0	
3) EDUCATION, JEUNESSE, SOLIDARITE, SPORT, LOISIRS	En K€ ...	5 086,8 K€	1 205,0 K€
Education-écoles			
- Ecoles maternelles et élémentaires, acquisition de mobilier et de matériel scolaire (machine à laver, sèche linge,...)		40,0	
- Grosses rép. des écoles maternelles		80,0	
- Grosses rép. des écoles élémentaires		30,0	
- Ecoles plan particulier de mise en sécurité		55,0	
- Ecoles , plans évacuations		10,0	
- Ecole Centre, conformité incendie		10,0	
Infrastructures sportives			
- Espaces sportifs secteur Charlemagne - Complexe Koeberlé		4 400	1 205
- Reconstruction club house Tennis		200,0	
- Aires de jeux, amélioration		40,0	
- Stade, arrosage terrain et éclairage tennis couvert		32,0	
Autres et investissements récurrents			
- Grosses réparations des équipements sportifs et de loisirs, crédits annuels		60,0	
- Piscine des Remparts , grosses réparations , crédits annuels		100,0	
- Acq. d'équipements sportifs crédits annuels		15,0	
- Acq. de matériel pour le service des sports		5,0	
- Aires de jeux, acq. et instal. de modules et rempl. Modules crédits annuels		10,0	
4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES	En K€ ...	1 677,3 K€	17,6 K€
Travaux ou autres opérations sur bâtiments communaux			
- Acquisitions		10,0	
- Grosses réparations locatifs, crédits annuels		40,0	
- Démolition apprentis VIDAL + fermetures		12,0	
- Hôtel de Ville, chaudières		45,0	
- Mairie, rafraîchissement locaux		40,0	
- Immeuble Saint Georges - lucarnes		58,0	

	B.P. 2022	
	Dépenses	Recettes
Sécurité		
- Optimisation de la vidéo protection	350,0	
- Police Municipale Equipement	15,0	1,2
Equipement des services (autres)		
- Acq. de véhicules et matériel roulant (parc véhicules Ville)	180,0	
- Acq. de matériels et de mobilier pour le service des sports	100,0	
- Acq. de matériels pour les équipes techniques	150,0	
- Equipements pour les services administratifs	13,0	
- Communication, relations publiques, acq. d'équipements	11,6	
- Nouvelles technologies de l'information	50,0	
- Nouvelles technologie : Modernisation SI	133,7	4,0
- Modernisation du SI-Potentiel technique écoles	25,0	12,4
- Câblage Informatique (VDI)	50,0	
- Centre technique municipal stockage illuminations de Noël	150,0	
- Ateliers, conformité	25,0	
- Ateliers, stockage, peinture	50,0	
- Bâtiments, remplacement BAES	21,0	
- Bâtiments, travaux de mises en conformité électriques	25,0	
- Bâtiments, remplacement boîtier défibrillateur	2,0	
- Paratonnerres, diagnostic	6,0	
- Camping	20,0	
- Acq. de matériel pour les élections	3,0	
- Acq. matériel d'entretien	2,0	
- Pointeuses, travaux de raccordement des différents sites	50,0	
- Divers, Finances	40,0	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	16 550,0 K€	3 008,7 K€

► Ratios financiers officiels du BP 2022 (maquette budgétaire M14)

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	19629
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	141
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
25533116	27018250	1361.12	1186.44

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1117	1038
2	Produit des impositions directes/population	722	563
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1234	1228
4	Dépenses d'équipement brut/population	810	274
5	Encours de dette/population	512	789
6	DGF/population	150	176
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54.5	61
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.4	91.1
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	65.7	22.3
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	41.5	64.2

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article B.1. de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		77,00	2,60	79,60	71,30	6,00	77,30
Adjoint administratif pal 1 cf	C	25,00	0,00	25,00	23,70	0,00	23,70
Adjoint administratif pal 2 cf	C	4,00	2,10	6,10	6,10	0,00	6,10
Adjoint administratif terr.	C	9,00	0,50	9,50	7,50	2,00	9,50
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	8,00	0,00	8,00	5,90	2,00	7,90
Rédacteur	B	9,00	0,00	9,00	7,50	1,00	8,50
Rédacteur principal 1 cf	B	6,00	0,00	6,00	5,90	0,00	5,90
Rédacteur principal 2 cf	B	7,00	0,00	7,00	6,70	0,00	6,70
FILIERE TECHNIQUE (c)		114,00	18,43	132,43	114,06	16,87	130,93
Adjoint technique pal 1 cf	C	22,00	0,00	22,00	22,00	0,00	22,00
Adjoint technique pal 2 cf	C	30,00	4,99	34,99	34,89	0,00	34,89
Adjoint technique territorial	C	21,00	13,44	34,44	22,57	10,87	33,44
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
Agent de maîtrise principal	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 1 ^{er} cl	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Technicien principal de 2 ^{es} cl	B	8,00	0,00	8,00	5,80	2,00	7,80
FILIERE SOCIALE (d)		20,00	0,54	20,54	17,34	2,00	19,34
Agent spéc. pal écoles mat 1 cf	C	17,00	0,54	17,54	16,34	0,00	16,34
Agent spéc. pal écoles mat 2 cf	C	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	4,80	0,00	4,80
Educateur A.P.S. pal 1 ^{er} cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur A.P.S. pal 2 ^{cl}	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial A.P.S.	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint territorial patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal conservation	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Brigadier-chef principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardienn-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		231,00	21,57	252,57	221,50	25,87	247,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB960102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivaient temps plein annuel travaillés (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	370	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	378	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	388	0,00	3-2	CDD
Agent de maîtrise	C	S	371	0,00	3-2	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	3-2	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	567	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	A	A
Attaché cons.	A	CULT	567	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-4	CDI
Attaché principal	A	ADM	843	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	3-2	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	A	A
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-1	CDD
Technicien	B	TECH	379	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	528	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	567	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	368	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	3-1	CDD
Rédacteur principal 1 cl	B	ADM	461	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPF (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	3,90	2,90	6,80
Adjoint administratif pal 1 ci	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Adjoint administratif pal 2 ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique pal 1 ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 2 ci	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Emplois spécifiques		1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	6,90	3,00	9,90

(1) Les grades ou emplois sont détaillés conformément à la circulaire n° NOR : INT8954010CC du 20 mai 1989. Les emplois fonctionnels sont également considérés dans leur classe d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'arrêté de prévision des dépenses. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quote-part de travail prévue par le calendrier annuel de travail.

(4) Equivalents temps pleins annuels (ETPP). Le décompte est proportionnel à l'échelle des agents, mesuré par leur quotient de temps de travail et par leur palier d'activité sur l'année.

ETPF = Effectifs physiques * quotient de temps de travail = période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPF ; un agent à temps partiel à 80 % (quotient de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPF ; un agent à temps partiel à 80 % (quotient de travail = 80 %) présent 6 mois correspond à 0,5 ETPF (0,8 * 6 / 12).

(5) Présentation des postes : CCQ de 6 mois ; recrutement à mi-année correspond à 0,5 ETPF (0,8 * 6 / 12).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indices (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché principal	A	ADM	896	0,00	3-4	CDI
Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	CDI
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif pal 1 cf	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cf	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint technique pal 1 cf	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 2 cf	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	8,00	0,00	8,00	4,00	3,00	7,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur territorial A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	0,00	4,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16,00	0,00	16,00	11,00	4,00	15,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

		C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				CONTRAT	
		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	Indice (6)	REMUNERATION (3) Euro	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N					0,00		
Agents occupant un emploi permanent (6)							
	Adjoint technique territorial	C	TECH	387	0,00	3-2	CDD
	Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	3-2	CDD
	Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	3-2	CDD
	Educateur territorial A.P.S	B	SP	397	0,00	3-3-2'	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00		
	Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	A
	Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL					0,00		

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		8,00	0,00	8,00	8,30	1,00	7,30
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	2,30	0,00	2,30
Adjoint territorial patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (S)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	8,30	1,00	7,30